

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 200f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe publie un rapport sur les langues minoritaires en Hongrie

Strasbourg, 11.03.2010 - Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a rendu public le quatrième rapport sur la situation des langues minoritaires en Hongrie.

Dans ce rapport, le Conseil de l'Europe incite la Hongrie à élaborer une politique structurée à long terme en matière de protection des langues minoritaires. En particulier, il encourage les autorités hongroises à promouvoir activement la mise en place d'un plus grand nombre d'écoles bilingues à tous les niveaux d'enseignement et à améliorer la situation financière de l'éducation en langues minoritaires.

Ce rapport a été élaboré par un Comité d'experts indépendants qui évalue la mise en œuvre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Sur la base du rapport, le Comité des Ministres a adopté une série de recommandations à l'attention de la Hongrie, comprenant entre autres l'amélioration de l'offre de programmes en langues minoritaires à la télévision.

En Hongrie 14 langues régionales ou minoritaires sont protégées par la charte : l'arménien, le béas, le bulgare, le croate, l'allemand, le grec, le polonais, le romani, le roumain, le ruthène, le serbe, le slovaque, le slovène et l'ukrainien.

[Texte complet du rapport et des recommandations](#)

De plus amples informations sont disponibles sur le [site web de la Charte](#) ou auprès du Secrétariat de la Charte (Minlang.secretariat@coe.int - tel: +33 (0)3 88 41 31 86).

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.